

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Administration générale

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 10 mars 2022

**portant promotion au grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
de classe exceptionnelle**

NOR : TREK2205107A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts;

Vu l'arrêté du 3 février 2022 fixant le taux de promotion pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2022;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle au titre de l'année 2022;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts de classe normale dont les noms suivent sont promus au grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle,

à compter du 1^{er} juillet 2022 :

1. DESCLAUX Georges
2. FALCONE Patrick
3. VILLEMAUD Jean-Christophe
4. VISSAC Philippe
5. KOVARIK Jean-Bernard
6. VIU Bernard
7. HOELTZEL Marc
8. DEJAGER-SPECQ Fabienne
9. TOURJANSKY Laure
10. MOLINIER Marie-Lise
11. GUYOT Patrice
12. MAILLET Albert
13. CHASSANDE Christophe
14. FOTRE Christophe
15. CAIRE José

16. SCHWOB Bernard
17. MOULIN-WRIGHT Vincent
18. DISSLER Marie-Claire
19. DE LA BOURDONNAYE Armel
20. PETERSCHMITT Jean-Marc
21. MORZELLE Olivier
22. HUBERT Louis
23. BASTOK Janique
24. VIROULAUD Philippe
25. CORBEAU Hugues
26. ANDRIEU Jacques
27. RABIER Florence
28. CHANSOU Olivier
29. SANSEAU Armand
30. PONTAUD Marc
31. PERRIN Jean-Louis
32. CASTANET Philippe
33. HORTH André
34. PRIOU Denis
35. FAYOLLE Jean-Pascal
36. MAYOUSSE Véronique
37. CHAGNARD Sylvestre
38. CARRIERE Jean-Marie
39. GUILLAUME Caroline

Article 2

Le Secrétaire général du ministère de la transition écologique et la Secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la transition écologique et au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 10 mars 2022

Pour la ministre de la transition écologique,
et par délégation,
Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et par
délégation,
La cheffe du centre interministériel de gestion des IPEF

Anne-Sophie ECARNOT